



Inauguration d'un nouveau parc éolien : les français s'engagent !

Pour la première fois en France, des particuliers se sont personnellement et financièrement impliqués dans un projet de parc éolien.

Nouveau parc éolien en Lorraine, « le Haut des Ailes » est inauguré samedi 24 septembre 2005 en présence de Michèle Pappalardo, Présidente de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de François Pélissier, Président d'Erélia (société d'exploitation du parc). Ce parc, actuellement le plus important en France, est composé de 16 aérogénérateurs d'une puissance totale de 32 MW. Il est aussi le premier parc de France à avoir été en partie financé par les particuliers. Ce projet alimentera l'équivalent de 40 000 personnes en électricité et permettra d'éviter le rejet de 45 000 tonnes de CO₂ par an.

La concertation, clé du succès du Haut des ailes

Le projet « le Haut des Ailes » est particulièrement exemplaire : **il n'a fallu que 18 mois entre l'étude du projet et l'obtention des permis de construire, ce qui fait du « Haut des ailes » le projet le plus rapide de France jusqu'à présent !**

L'enquête publique n'a généré ni opposition, ni contestation, et ceci sur les cinquante communes concernées. **La clé de ce succès réside avant tout dans la concertation.** Celle-ci a été cruciale et a permis de réunir tous les acteurs locaux tout au long du projet : Comité Territorial de Concertation et Comité Local de Suivi regroupant plus de 70 acteurs (services de l'Etat, élus, habitants, organismes consulaires, agriculteurs, associations...).

Une « Charte d'Engagements en 12 points » a également été établie pour garantir un véritable projet de développement durable et de développement local. Ainsi le projet intercommunal final rassemble 50 communes sur 2 communautés de communes appartenant à deux départements (communauté de la Vezouze en Meurthe et Moselle dans le Pays de Lunéville et communauté du Pays des Etangs en Moselle dans le Pays de Sarrebourg) au cœur de la région Lorraine.

La communication a aussi été un volet essentiel dans le montage de ce projet : tout au long de celui-ci de nombreuses réunions publiques et visites de site impliquant tous les acteurs ont été organisées.

Un financement original qui est une première nationale

Le protocole foncier regroupe plus de 40 signataires avec tous les propriétaires et exploitants agricoles concernés par le projet sur les quatre communes et permet l'attribution d'indemnités foncières dans une démarche transparente, équitable et collective.

Mais le projet ne s'arrête pas là. **Sa grande originalité est la participation financière de nombreux habitants ...** Ainsi les particuliers n'ont pas hésité à investir dans le projet, montrant par là même leur implication dans ce nouveau parc et dans la promotion de cette énergie renouvelable qu'est l'éolien. **Il s'agit là d'une première nationale actuellement à l'image de pays comme le Danemark ou l'Allemagne.**



L'emploi n'a pas été oublié. L'implantation de locaux dans la commune d'implantation à Igney (54) destiné à l'installation de l'activité de maintenance et d'exploitation des parcs a permis de créer 4 nouveaux emplois.

L'implication et le rôle de l'ADEME

Ce parc s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'énergie éolienne de la région portée par l'ADEME en lien notamment avec le conseil régional de Lorraine.

L'ADEME s'est largement investie dans le montage du projet, la concertation et la communication. Elle a ainsi soutenu la réalisation d'une exposition de celui-ci sur le site à Igney. Cette exposition comprenait une maquette du projet en 3D, une trentaine de panneaux sur l'énergie éolienne, le projet, le paysage et l'environnement, et un espace vidéo permettant de montrer et d'expliquer ce projet à tous.

De plus, **l'agence est intervenue via le FIDEME** (Fonds d'investissements de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dont elle est l'un des principaux financeurs. Ce fonds commun de placement à risques a été créé pour financer des projets utilisant des technologies éprouvées dans des secteurs tels que l'éolien (mais aussi l'hydraulique, la géothermie, le recyclage ou la valorisation des déchets). Le projet le « Haut des Ailes » a été financé à hauteur de 10% par le FIDEME.

Le parc « Le Haut des Ailes »

Situé à 60 km à l'est de Nancy entre Lunéville et Sarrebourg, le parc éolien s'étend à la sortie de Blâmont sur la RN4. **Il est constitué de 3 parcs éoliens totalisant 16 éoliennes de 125 m de hauteur à la nacelle et de 2 MW chacune pour une puissance totale de 32 MW, situées sur les communes de Igney, Repaix et Aménoncourt en Meurthe-et-Moselle et Foulcrey en Moselle.**

Le projet a été lancé en avril 2003, les permis de construire ont été obtenus en septembre 2004. Les travaux de génie civil ont démarré en janvier 2005, le montage des éoliennes s'est achevé en août 2005 et sa mise en service en septembre 2005, soit 30 mois après le lancement du projet (démarrage des études initiales).

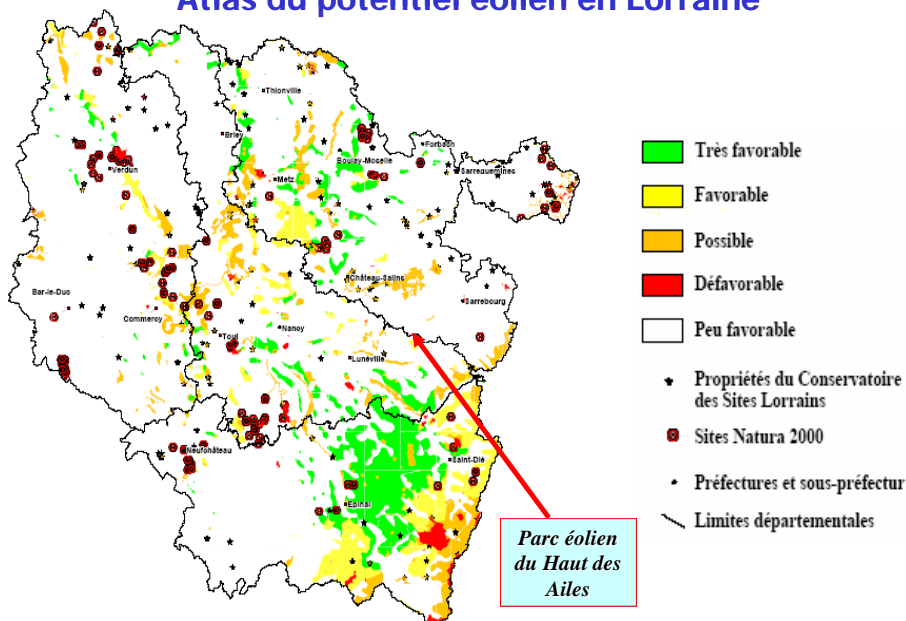
L'énergie éolienne en Lorraine

L'ADEME, le conseil régional de Lorraine et la Direction régionale de l'environnement ont souhaité promouvoir un développement raisonné de l'éolien en favorisant la concertation. Ils ont donc créé pour les acteurs locaux et des opérateurs, un outil d'aide à la décision et à la prospection. C'est ainsi qu'en 2003 un atlas du potentiel éolien en Lorraine a été réalisé, avec le soutien financier du FEDER (Fond européen de Développement Régional). Cet ouvrage présente les surfaces potentiellement favorables à l'implantation d'éoliennes, le gisement éolien, les données réglementaires, techniques et les contraintes ou valeurs environnementales liées à ces surfaces. Ce document est un outil d'aide à la décision pour les développeurs de projet et les élus.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



Le parc le « Haut des Ailes » est le deuxième parc mis en service en Lorraine. Depuis janvier 2005, 6 éoliennes de 1,5 MW sont en fonctionnement près de Téterchen en Moselle (57). Actuellement 36 projets, pour un total de 340 MW, ont reçu leur permis de construire et verront le jour ces prochaines années

Le Parc du « Haut des Ailes » en chiffres

Le « Haut des ailes » est constitué de 3 parcs :

- Parc La Tournelle 10 MW
- Parc Le Haut des Masures 12 MW
- Parc Le Haut des Grues 10 MW

Puissance Totale : 32 MW

Aérogénérateurs : 16 éoliennes de 2 MW

Constructeur : REPOWER modèle MM82

Développement et exploitation : ERELIA SA

Vitesse moyenne du vent : 6,3 m/s, soit 2050 h de fonctionnement annuel

Production Electricité (estimation) : 64 Millions kWh

Alimentation : 40 000 personnes

Rejets CO₂ évités : 45 000 tonnes CO₂/an

Investissement : 35 Millions d'Euros

Financement : 10 % particuliers (99 personnes)

10 % Fonds FIDEME

80 % Prêt Banque ENTENIAL

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), établissement public, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

www.ademe.fr